

Les subsides

Permettez-moi de revenir sur les termes «partout ailleurs dans le monde». Nous avons constaté la même situation qu'au Canada dans d'autres pays industrialisés. La Bundesbank de l'Allemagne de l'Ouest affirmait l'autre jour qu'elle ne peut plus s'isoler des taux américains et que les taux d'intérêt en Allemagne de l'Ouest ne peuvent être abaissés davantage. De toute évidence, dans d'autres pays industrialisés où les marchés de devises sont libres comme au Canada, les mêmes pressions se manifestent. La hausse des taux d'intérêt aux États-Unis entraîne la hausse du loyer de l'argent dans ces pays industrialisés ou bien ils constatent que leurs devises sont dévalorisées s'ils tentent de les échanger contre des dollars américains.

Examinons les faits. Depuis février, les taux d'intérêt à court terme ont augmenté d'environ 2 p. 100. En même temps, les principales devises, y compris le dollar canadien, se sont repliées par rapport au dollar américain tandis que les rumeurs au sujet d'autres hausses des taux d'intérêt aux États-Unis renforcent considérablement le dollar américain sur les marchés de change étrangers.

Le Canada n'est certes pas le seul pays à faire face à des taux d'intérêt croissants et à une dévaluation de sa monnaie par rapport au dollar américain. Depuis le début de l'année, les taux d'intérêt à court terme se sont sensiblement accrus dans la plupart des pays industrialisés—j'ai déjà parlé de l'Allemagne—en France, au Japon, dans les Pays-Bas, en Suisse et en Grande-Bretagne. Et, depuis février, au moment où les taux d'intérêt se sont mis à monter aux États-Unis, le franc français, le mark allemand, le franc suisse et la livre anglaise se sont repliés par rapport à la devise américaine. Par contre, la dévaluation du dollar canadien a été moindre que celle de certaines devises importantes.

Toutefois, en dépit des pressions à la hausse exercées par les taux d'intérêt aux États-Unis, le loyer de l'argent au Canada est resté à un niveau qui devrait rassurer les Canadiens quant à leur avenir économique.

Au cours du second semestre de 1982, les taux d'intérêt canadiens ont baissé de façon marquée. En 1983, les taux sont demeurés remarquablement stables en dépit de la tendance à la hausse des taux américains. Et par la suite des comportements divergents qui ont commencé à se manifester, l'écart entre les taux canadiens et américains s'est réduit. A la fin de 1982 et pour une bonne partie de 1983, contrairement à leur tendance générale, les taux d'intérêt canadiens sont demeurés égaux, voire même inférieurs aux taux américains. Au cours des quatre premiers mois de l'année en cours, l'écart a été à peu près nul entre les taux à court terme au Canada et ceux des États-Unis.

Si les taux d'intérêt canadiens étaient faibles en 1983 par comparaison aux taux américains, on a constaté néanmoins une entrée nette de capitaux à long terme au Canada de l'ordre de 2.8 milliards. Mon vis-à-vis, avec son pessimisme habituel, a affirmé qu'il y avait peu d'investissements étrangers au Canada, que depuis quelques années les entrées en capital au Canada avaient été faibles à cause de pratiques condamnables qu'il a prêtées au gouvernement actuel. S'il se donnait la peine d'examiner les faits, il constaterait que, pour la seule année

1983, nous avons enregistré une entrée nette de capitaux à long terme de presque 3 milliards. Quand le député évoque des situations regrettables mais mal identifiées qui ont amené des retraits de capitaux ou une décision de ne pas investir au Canada, le député nous raconte simplement des histoires. De toute évidence, il ne sait pas de quoi il parle.

M. Crosbie: Les faits sont là.

M. MacLaren: Oui, ils sont là. L'afflux net de capitaux à long terme en 1983 s'est chiffré à 2.8 milliards de dollars.

Les députés d'en face essaient de nous faire croire que nous sommes seuls responsables des pressions exercées récemment sur notre taux de change et nos taux d'intérêt, ce qui est grotesque. Nous n'y sommes pour rien. Il est absolument naïf et ridicule de le croire. Il connaît parfaitement bien la situation et l'a reconnue à maintes reprises. Voici en effet ce qu'il disait en 1979, lorsqu'il était ministre des Finances:

A propos des trois hausses récentes des taux d'intérêt, je me suis trouvé d'accord avec la décision du gouvernement de la Banque du Canada.

Il savait en disant cela que les taux d'intérêt au Canada devaient augmenter pour plusieurs des raisons qui sont les mêmes aujourd'hui. Voici ce qu'il disait encore lorsqu'il était ministre des Finances:

Nous vivons dans une économie de libre marché, et les forces de la concurrence régulariseront les taux d'intérêt.

Le député le sait. Il est tout simplement absurde de venir prétendre aujourd'hui à la Chambre qu'il suffit d'un coup de baguette magique pour appliquer chez nous une politique canadienne en matière de taux d'intérêt entièrement établie au Canada. Il le sait mais il prétend . . .

M. Crosbie: J'ai une objection à formuler, monsieur le Président. J'ai entendu à maintes reprises le ministre me citer erronément. J'ai dit très clairement à la Chambre aujourd'hui qu'il n'existait pas de solution magique permettant de changer la situation, que cela prendrait du temps, et ainsi de suite. Le ministre a dit que j'ai prétendu aujourd'hui à la Chambre qu'il suffisait d'un coup de baguette magique pour changer la situation. Il m'a cité faussement à maintes reprises dans son intervention. Aurait-il l'obligeance de s'en tenir aux faits tels qu'ils sont quand il parle?

Le président suppléant (M. Guilbault): Le député de Saint-Jean-Ouest a formulé son objection. Je rends la parole au ministre.

M. MacLaren: Monsieur le Président, je n'ai pas cité erronément le député. S'il se donne la peine de vérifier au hansard, il verra qu'il a dit qu'il n'existe pas de solution facile et rapide, que cela pourrait prendre six mois. S'il croit qu'en six mois, le Canada et les autres pays industrialisés peuvent arriver à s'affranchir des changements importants qui se produisent aux États-Unis en ce qui a trait aux taux d'intérêt et à la valeur du dollar, il se trompe fort. Il devrait pourtant le savoir; en fait, il le sait pertinemment. Je vais citer mot pour mot ce que mon vis-à-vis a déclaré en réponse à une question soulevée à la Chambre, le 25 octobre 1979; voici: